Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 56 (1964)

Heft: 7-8

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Aux mêmes droits, les mêmes devoirs

Deux articles de la Revue syndicale suisse de novembre dernier, bien qu'ils traitent de matières fort différentes, aboutissent au moins à une conclusion commune: la nécessité de faire une place aux femmes et aux travailleurs étrangers dans les organes divers de notre mouvement syndical libre.

Rosmarie Etter arrive à ces conclusions judicieuses parmi d'autres dans son commentaire: « La conférence féminine de la CISL », qui s'est tenue à Vienne du 29 avril au 3 mai de cette année.

En fait, aussi bien les statuts de l'Union syndicale suisse que de ses quinze fédérations affiliées, accordent à ses membres, sans distinction de sexe, l'égalité de droit. Ce qui ressort bien d'ailleurs des vieux principes syndicaux: « Aux mêmes droits, les mêmes devoirs; aux mêmes devoirs, les mêmes droits! »

Mais le droit, chacun le sait, est une chose, l'état de fait en est une autre.

Pourquoi les femmes sont-elles encore si rares dans les congrès syndicaux de notre pays? Probablement parce qu'elles ne s'intéressent pas assez à la vie des sections locales, répondront d'aucuns. Une bien mauvaise réponse, en vérité. Ou même un mauvais certificat de propagandiste que certains syndicalistes se décernent ainsi à eux-mêmes. L'expérience montre en effet que les syndicalistes du deuxième sexe sont aussi fidèles dans la fréquentation des assemblées que les hommes. Et quand elles se mettent à militer, il faut reconnaître qu'elles mettent autant de zèle à s'informer. Elles vont même parfois davantage au fond des problèmes. D'ailleurs, même si l'explication était valable, il resterait au militant mâle et conscient à secouer cette torpeur, à réveiller l'intérêt des femmes pour les problèmes syndicaux et à les pousser dans l'action. L'empirisme prouve en tout cas aussi bien pour les hommes que pour les femmes qu'il suffit de jeter à l'eau le néophyte pour qu'il nage. Après, il ne s'agit plus que d'assurer la nutrition documentaire et de perfectionner la technique, le don étant pour les deux sexes un privilège de naissance évidemment irremplaçable.

Après avoir lu l'article susmentionné de Rosmarie Etter, je serais enclin à lui donner une suite pratique. Mais ce n'est ni dans mes moyens, ni dans ceux de l'Union syndicale suisse. Les fédérations affiliées sont en effet autonomes dans leur gestion interne. Ce sont elles qui désignent leurs représentants dans les différents organes de l'USS, c'est-à-dire le congrès, la Commission syndicale et le Comité directeur.

Au récent congrès statutaire de Berne, on vit bien quelques femmes. Mais elles étaient perdues dans la masse du sexe fort. A la Commission syndicale, elles paraissent au singulier, en qualité d'invitées. Au Comité syndical, seule la secrétaire qui rédige le procès-verbal enregistre, mais ne participe pas! Il est difficile d'ailleurs d'envisager une autre solution avec la composition restreinte de ce dernier aréopage. Il est évident que ce sont les présidents des fédérations affiliées ou les secrétaires centraux qui sont les plus qualifiés pour représenter de façon efficace les intérêts de leur organisation au sein de la direction de l'USS. Mais il devrait être possible d'envisager une solution qui permette par exemple à une représentante des femmes de participer, à titre consultatif, aux délibérations de cet organe directeur. Une telle innovation implique naturellement une revision des statuts. En revanche, les fédérations qui groupent un grand nombre de femmes devraient, semble-t-il, déléguer l'une d'entre elles à la Commission syndicale suisse, à la composition beaucoup plus ample. Cette politique serait encore beaucoup plus indiquée pour ce qui concerne le congrès de l'USS, composé de délégations encore plus nombreuses.

Personne ne conteste que tous les membres bénéficient des mêmes droits et des mêmes devoirs, sans distinction de sexe, de race ou de confession dans nos organisations syndicales. Pratiquement, une femme a donc les mêmes possibilités de s'affirmer qu'un homme. Mais il est de fait que la discrimination politique qui perdure dans notre pays, avec ses implications économiques et sociales, pèse encore toujours sur nos compagnes. Nous qui sommes contre toute discrimination, qui postulons depuis trois quarts de siècle la mise en application du célèbre principe « à travail égal, salaire égal », devons nous efforcer d'accorder davantage la parole et le verbe dans nos actions. Jusqu'à maintenant, trois femmes ont assumé la fonction de secrétaire dans une organisation syndicale. La première, au début de ce siècle, au secrétariat de l'USS. Les deux autres dans des fédérations affiliées. Par un malencontreux hasard, ces deux dernières survivantes du deuxième sexe dans l'exécutif de nos organisations syndicales se sont retirées en même temps. Deux départs qui ne sont guère encourageants et ne vont certainement pas dans le sens des revendications légitimes aussi bien de la Commission féminine de l'USS, dont le rôle consultatif s'est révélé bienfaisant, que de Rosmarie Etter.

Ces démissions ne sont évidemment pas pour favoriser le courant vers une meilleure utilisation du génie féminin, fait de grâce, de prudence et de sérieux, dans les différents organes de notre mouvement. Ceux qui pensent cependant qu'il est indispensable de faire participer plus activement les femmes à la vie de nos organisations ne se laisseront pas dérouter par cette fâcheuse coïncidence. Au contraire, ils persévéreront afin de combler les vides et aussi d'accroître l'influence féminine bienfaisante dans nos organisations.

Cartel syndical vaudois

Samedi 18 mai dernier, les délégués du Cartel syndical vaudois ont approuvé un excellent rapport de gestion qui inspira de fructueuses discussions.

Une résolution votée à l'unanimité préconise l'introduction sur l'ensemble du territoire national d'une protection efficace des locataires et d'un contrôle des loyers s'étendant non seulement aux appartements des anciens immeubles, mais également des nouveaux. Elle exprime d'autre part le vœu qu'une solution sociale soit trouvée au problème de l'assurance-maladie et de l'hospitalisation, afin de ne pas prétériter la classe ouvrière. Elle s'exprime en faveur de la réussite d'une action estudiantine visant au développement de l'Université de Lausanne, afin d'aboutir à une véritable démocratisation des études supérieures. La résolution appuie encore la revendication de la Fédération suisse du personnel des services publics en faveur de l'égalité de traitement entre hommes et femmes de l'administration cantonale pour l'exercice d'une même fonction.

Manuel syndical

Dans ses *Notes éducatives* N° 6, la Confédération internationale des syndicats libres vient de publier un intéressant *Manuel syndical* que nous recommandons à nos militants.

Divisée en six parties, cette publication de quelque cent septante-deux pages répond d'abord à la question: « Pourquoi des syndicats? » Puis elle s'efforce de définir les objectifs et le caractère d'une organisation syndicale, ses méthodes d'organisation, son administration et son fonctionnement. La cinquième partie présente un glossaire de travail avec des définitions qui pourront être utiles aux responsables et organisateurs syndicaux comme aux travailleurs en leur permettant d'approfondir leurs connaissances et la compréhension d'une certaine terminologie en usage dans le mouvement syndical. Boycottage, grève, négociations collectives, conciliation et arbitrage, crise cyclique, démocratie, démocratie économique sont des notions qui reviennent souvent dans les discussions syndicales, mais sur lesquelles l'interprétation n'est pas toujours la même! Ce glossaire procède à une clarification nécessaire qui ne sera pas toujours d'ailleurs à l'abri des contestations.

Un vocabulaire type international du travail, en quatre langues, une nomenclature des publications éducatives de la CISL et de ses périodiques, les adresses du siège central, des bureaux de liaison, des organisations régionales, des bureaux régionaux et des collèges syndicaux complètent cette intéressante documentation, avec trois pages blanches pour prendre des notes. C'est beaucoup de prévenance.

Regrettons l'absence d'une table des matières, dont l'utilité dans la recherche est particulièrement évidente. Mais, comme les grands sportifs, la CISL fera sans doute encore mieux la prochaine fois!

Signalons encore deux petites publications de la CISL consacrées

à La Recherche syndicale et aux Finances syndicales.

Les roses ont des épines

C'est ce que rappelle fort opportunément M. Max d'Arcis dans le numéro du 30 avril de *Construction*, organe de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, dans un article consacré à la main-d'œuvre étrangère.

L'auteur constate également que la facilité avec laquelle on a pu, pendant quelques années, procéder à ce recrutement a été pour beau-

coup un oreiller de paresse.

Dans un passage consacré à l'automatisation, l'auteur se demande si un certain nombre d'entreprises industrielles « n'ont pas consacré à la création de nouvelles places de travail une partie des investissements qu'elles auraient pu affecter à l'automatisation, pour parvenir en fin de compte à un résultat analogue, mais plus durable et plus économique à long terme que le recours à une main-d'œuvre de moins en moins qualifiée ».

Il rappelle à ce propos que le professeur Théo Keller, de l'Ecole supérieure d'études sociales et économiques de Saint-Gall, a évoqué ce problème particulier dans une étude magistrale sur la maind'œuvre étrangère en Suisse, publiée en allemand dans la revue

Aussenwirtschaft.

Nous doutons fort pour notre part que l'automatisation soit une panacée capable de guérir définitivement notre pays de ses troubles digestifs. Il ne faut pas oublier en effet que le travail en série ne joue pas le même rôle que chez nos grands concurrents industriels du monde entier. Dans l'industrie des machines, par exemple, le travail sur mesure domine encore très certainement, spécialement dans les grandes entreprises de réputation mondiale. Même dans l'industrie textile, la variété des produits continue à jouer un rôle peut-être excessif.

Ces quelques considérations n'empêchent évidemment pas que les problèmes évoqués par M. d'Arcis méritent réflexion. D'autant plus que la question n'est pas d'automatiser l'industrie suisse, mais d'ajuster ses moyens de production aux progrès de la science et de la technique, d'organiser le travail aussi de telle sorte que l'efficience remplace l'empirisme, encore trop souvent de règle.

Les conclusions auxquelles aboutit notre confrère patronal méritent en tout cas de retenir l'attention des employeurs, les syndicats ouvriers ayant manifesté depuis longtemps dans leurs organes la nécessité d'un effort d'imagination et d'adaptation nécessaire de notre économie:

Encore une fois, il serait stupide de minimiser l'apport de la main-d'œuvre étrangère à notre économie; il serait tout aussi ridicule de prétendre que l'on aurait pu l'éviter complètement, sans limiter arbitrairement l'expansion normale de notre économie industrielle. Mais, cela étant admis, on peut sérieusement se demander dans quelle mesure l'abondance de cette main-d'œuvre n'a pas entraîné les intéressés à fonder parfois leur expansion sur l'illusion que l'on trouverait toujours le monde voulu, même en quantités accrues. On peut aussi se demander si cette évolution un peu trop inspirée par l'euphorie de la haute conjoncture n'est pas un facteur de retard dans la modernisation de notre équipement, retard que nous risquons de payer très cher un jour. Nous ne pouvons ici que poser le problème sans le résoudre et, surtout, sans y mettre toutes les nuances nécessaires. Car la forme très générale de notre propos ne tient nul compte des nombreux cas d'espèces qui mériteraient d'être étudiés chacun pour soi. Mais en résumant ici les considérations du professeur Keller, nous avons surtout voulu inviter nos lecteurs à réfléchir sur l'aspect négatif d'un problème dont on a sans doute trop souvent envisagé le seul aspect positif, parce que cela nous était commode.

L'erreur est humaine, mais il est diabolique de persévérer!

$Fiches\ d'information\ professionnelle$

Quand vous visiterez l'Exposition nationale suisse, arrêtez-vous un moment dans le secteur de l'Art de vivre / Eduquer et créer, dont une section est consacrée à l'éducation, à la formation et à la recherche et un groupe tout spécialement à l'orientation et à la formation professionnelles.

Vous aurez ainsi l'occasion de consulter une importante série de fiches d'information, éditées dans les trois langues nationales par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection

des apprentis.

Ces fiches vous renseigneront sur toute une série de professions qui vont du commerce à la médecine, l'hygiène, en passant naturellement par l'industrie et les innombrables métiers de l'artisanat.

Vous apprendrez par exemple que dans l'industrie textile toute une série de métiers exigent une formation de deux ans et demi à quatre ans, la durée normale de l'apprentissage étant généralement de trois ans. Saviez-vous que dans le textile les métiers de mécanicien de filature, de retorderie, de tissage cohabitent avec le fileur pour cardé, le tisserand sur laine, l'apprêteur et le teinturier sur laine, sans parler de la passementerie et de l'impression sur étoffe, ni du dessinateur créateur des tissus à la mode, etc.

Ces fiches donnent une image frappante de la diversité exceptionnelle de nos industries, de notre artisanat et de notre commerce et prouvent davantage encore la nécessité d'encourager toujours davan-

tage la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le peuple souverain s'est prononcé en faveur de ce projet législatif. Le contraire eût été choquant. Car c'est en effet la formation professionnelle qui constitue la principale cause de succès de nos produits finis exportés dans le vaste monde.

N'oubliez pas cette visite enrichissante, dans une exposition où

tant de merveilles sollicitent votre attention.

Un motif de plus d'aller visiter l'Exposition nationale suisse de Lausanne, source d'idées nouvelles inspirées par la devise « Croire et créer ».

Guide du Typographe romand

Une troisième édition de l'excellent Guide du Typographe romand, édité par le groupe de Lausanne de l'Association suisse des compositeurs à la machine, vient de sortir de presse. C'est une édition revue, étendue et améliorée, dont nous conseillons très vivement l'achat à tous les secrétaires syndicaux de notre pays, qui tireront d'utiles renseignements de cette lecture pour la préparation de leurs manuscrits destinés à l'impression. S'ils s'efforcent d'appliquer les règles recommandées par ce guide bienveillant, leurs propres lecteurs apprécieront davantage encore la judicieuse harmonie dans l'emploi des majuscules et des minuscules, qui trop souvent souffrent d'anarchie pour ceux qui écrivent au petit bonheur la chance, sans aucune méthode.

Les conseils aux auteurs, dont ces derniers ont évidemment le droit de faire ce qu'ils veulent, les signes de correction, présentés de façon très visible à l'encre rouge dans la marge des textes à corriger, seront particulièrement utiles aux rédacteurs ou aux correspondants de notre presse syndicale dans la mise au point des épreuves ou de la mise en pages de leur production intellectuelle. Nous avons parlé déjà de l'emploi des majuscules, mais il convient également d'utiliser à bon escient l'italique, la ponctuation et les différents signes typographiques, les abréviations et la composition des nombres, Le guide mérite vraiment son nom et vous tirera d'embarras dans bien des circonstances difficiles.

Les particularités orthographiques, le problème des langues étrangères, les mots et expressions difficiles font l'objet de commentaires judicieux qu'il vaut la peine d'étudier avec la plus grande sympathie.

Ceux qui ont la responsabilité de faire imprimer rapports historiques ou autres documents importants auront encore un intérêt supplémentaire à consulter le *Guide du Typographe romand*, admirablement présenté, très pratique, qui distingue encore entre les dif-

férentes matières par la couleur du papier.

Un beau travail en vérité de cette équipe de compositeurs à la machine lausannois, membres fidèles de la Fédération suisse des typographes, qui sacrifient une partie de leurs loisirs pour présenter de façon très compréhensible la règle des règles à ceux qui pratiquent l'art d'écrire dans la presse syndicale, professionnelle ou ailleurs. Ce travail de bénédictin prouverait à ceux qui en doutent que le syndicalisme est par lui-même déjà une source de culture. Il témoigne également de préoccupations qui vont bien au-delà de la matérielle dont parlent assez dédaigneusement d'ailleurs ceux pour qui elle est assurée sans qu'ils aient à fournir d'efforts supplémentaires!

Toutes ces raisons doivent inciter rédacteurs et secrétaires de syndicats à se procurer cet excellent ouvrage, véritable modèle typographique dont la diffusion est assurée par Héliographia S. A., rue

Tivoli 2, à Lausanne.

Jeunesse FOBB à l'Expo

De l'Ouvrier, nous apprenons qu'un grand rassemblement de la jeunesse FOBB a été arrêté pour le 20 septembre 1964 dans le cadre prestigieux de l'Exposition nationale suisse.

Voilà une réjouissante initiative qui mériterait de s'étendre à

l'ensemble des jeunesses syndicales de nos fédérations affiliées.

Souhaitons que les dirigeants de nos groupes de jeunesse syndicale étudient cette question jusqu'en septembre prochain. Il y

aurait possibilité en effet d'aboutir à un accord général.

Profitons de l'occasion pour signaler que la Coopérative de l'industrie du bois de Chêne-Bourg et celle du bâtiment de la FOBB genevoise ont conduit quelque quatre cents personnes à une passionnante visite de l'Expo le samedi 15 mai.

De telles initiatives sont à encourager, car il est souhaitable de conduire le plus grand nombre de syndiqués possible dans ce temple de la force créatrice qui disparaîtra définitivement dans quelques

mois.

Relève au secrétariat central de la FOBB

Après la mort du regretté Paul-Henri Gagnebin en octobre de l'année dernière, aussi bien la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment que l'Union syndicale suisse avaient appelé Georges Diacon à lui succéder à la vice-présidence de ces deux organisations. Mais il restait évidemment un grand vide à combler au secrétariat central de la FOBB pour la Suisse romande, dont le siège est à Lausanne.

Au début de cette année, François Portner avait été engagé par la FOBB pour une période d'essai. Il faut croire que l'épreuve fut concluante puisque, au cours d'une séance de nuit en juin à Lausanne, le Comité central de la FOBB l'a désigné définitivement en qualité de secrétaire adjoint au siège central de Lausanne.

Né en 1937 à Vevey, le nouveau secrétaire a fait ses premières armes dans la typographie et exerça avec succès le métier de correc-

teur durant quelques années dans la Ville fédérale.

Souhaitons à notre jeune collègue le meilleur succès dans ses nouvelles activités au service du mouvement syndical.

La pêche miraculeuse

Au début de cette année, dans un périodique syndical de qualité, nous pêchions cette perle limpide:

... Nous mettons sur le compte du pacifisme ardent du collègue Untel, qui nous est à tous des plus sympathiques, certaines réactions qui ne ménageaient guère l'adversaire...

Ce n'est pas nouveau: par amour de la paix, d'autres jouteurs qui sévissent sur le plan supérieur sont prêts à mettre le monde à feu et à sang!

† Jacques Secrétan

Samedi 25 juillet décédait M. Jacques Secrétan, avocat, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, qui fut conseiller juridique apprécié du Bureau international du travail avant de devenir le distingué directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle, transférés de Berne à Genève récemment, grâce à son initiative.

Le défunt était vraiment un esprit très ouvert, qui s'efforçait de se tenir au courant de tous les problèmes sociaux de notre époque et d'aider, dans la mesure de ses moyens, à les résoudre. C'est lui qui pour la première fois fit appel à un secrétaire de l'USS pour présenter, en trois conférences successives, le mouvement syndical national et international aux élèves de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.

C'était en 1948.

C'est en cette même année, à San Francisco, que le collège électoral du groupe des travailleurs de la Conférence internationale du travail me désigna au nombre des membres adjoints du Conseil d'administration du BIT. En cette qualité, j'eus souvent l'occasion de discuter amicalement avec le conseiller juridique du BIT, qui était au surplus un compatriote fier de ses origines. Plus tard, nous

cûmes l'occasion de collaborer étroitement dans une commission d'experts du BIT qui essaya de mettre dans la pratique le vieux postulat d'une convention internationale du travail pour protéger les artistes exécutants. Dans cette commission d'experts, le Conseil d'administration du BIT était représenté par trois Suisses: M. Max Kaufmann, ancien directeur de l'OFIAMT, qui représentait le groupe gouvernemental, Charles Kuntschen, du groupe des employeurs, et moi-même, mandataire du groupe des travailleurs. En collaboration avec les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle, dont M. Secrétan devait devenir le directeur général, cette commission d'experts prépara les travaux d'une conférence diplomatique qui aboutit plusieurs années plus tard à l'élaboration d'un instrument international pour la protection des artistes exécutants, des organismes de radiodiffusion et des fabricants de phonogrammes.

A deux ou trois reprises, nous avons eu ainsi l'agréable privilège de collaborer ensemble dans la Ville éternelle et de resserrer tou-

jours davantage des liens d'amitié.

Pensionné depuis quelques années, le professeur Jacques Secrétan put se flatter d'avoir largement contribué à mettre finalement sur pied, avec le concours de l'Organisation internationale du travail et de ses Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle, un instrument de protection pour les artistes exécutants du monde entier.